

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2016 - 2017**

**Master Droit privé**

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 29 juin 2016  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 5 juillet 2016

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante  
en charge de la CFVU

Brigitte BONHOMME



### Progression dans le diplôme de Master

Conformément à l'article 2 du Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, l'admission en Master 2 d'un étudiant ayant acquis les 60 premiers crédits européens de Master 1 est subordonnée à l'examen du dossier de l'étudiant.

### Charte qualité masters et Conseil de Perfectionnement

Toutes les spécialités de master mention Droit privé sont soumises au respect de la « Charte Qualité Masters » de l'UdA. L'équipe pédagogique a une politique de suivi et d'orientation des étudiants :

- elle aide l'étudiant à construire son projet d'études et son projet professionnel et elle met en place des actions spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle
- au cours de la première année de master, les étudiants reçoivent une information décrivant les poursuites d'études envisageables au sein de l'Université d'Auvergne à l'issue de cette année.
- les étudiants sont informés de l'existence d'UdA Pro et sensibilisés à l'intérêt d'appartenir à un réseau à vocation d'insertion professionnelle.

Un Conseil de Perfectionnement par spécialité de Master se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation)
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

## 2. Organisation générale des stages

### Réglementation applicable

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et plus spécifiquement le titre IV : Dispositions relatives aux stages en milieu professionnel.

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

### Date limite et durée maximale du stage pour toutes les formations

Tous les stages doivent impérativement être réalisés avant le 30 septembre de l'année n+1. La durée maximale de stage effectuée par un étudiant lors d'une année universitaire ne saurait dépasser six mois.

### Pluralité de stages sur une année

Un étudiant ne peut faire qu'un stage diplômant au cours d'une année d'enseignement (à l'exception des étudiants inscrits dans une formation dont la maquette prévoit plusieurs stages diplômants dans l'année). Ce stage peut se réaliser, si nécessaire, sur plusieurs lieux de stage afin de remplir les obligations de durée inhérentes à la validation de son diplôme. Un étudiant

ne peut renoncer à mener à son terme un stage conventionné en arguant qu'il aurait trouvé un autre stage.

Un stage complémentaire facultatif peut être réalisé s'il n'a pas pour effet de nuire au stage diplômant. Fiche de pré-renseignement et convention doivent préciser si le stage est complémentaire ou diplômant. Un stage complémentaire facultatif n'a pas vocation à devenir diplômant et inversement.

En master, il est très fortement recommandé de limiter les stages complémentaires facultatifs aux périodes d'ouverture de la scolarité master.

### **Rôle de l'étudiant dans la procédure de conventionnement**

Avant le début du stage, l'étudiant doit :

- 1) trouver la structure d'accueil ;
- 2) prendre contact avec le service des stages de l'École de droit ;
- 3) remplir la fiche de pré-renseignement et la faire signer par le responsable de la formation, l'enseignant-référent et le responsable pédagogique des stages ;
- 4) **d'imprimer la convention reçue par courriel du service des stages de l'École de Droit en 3 exemplaires et les faire signer par le représentant légal et par le tuteur de l'organisme d'accueil** ; en même temps que la convention en 3 exemplaires, l'étudiant remet à l'organisme la fiche d'évaluation ;
- 5) rapporter les exemplaires signés au service des stages de l'École de Droit.

L'étudiant est ensuite averti lorsque la convention est signée par toutes les parties. Aucun stage ne peut commencer avant signature de la convention par l'ensemble des parties.

### **Refus de conventionnement**

L'absence des étudiants dans les séminaires obligatoires (masters) ou aux entraînements écrits ou oraux (IMAJ) conduira au refus de conventionnement.

Un stage dont la mission ne répondrait pas aux objectifs pédagogiques de la formation conduira au refus de conventionnement.

Une faiblesse des notes, telle qu'elle remet en cause les objectifs pédagogiques de la formation, peut autoriser le refus de conventionnement.

### **Désignation et rôle de l'enseignant-référent**

Tout stage doit donner lieu à la désignation d'un enseignant-référent. Selon les modalités propres à chaque formation, l'enseignant-référent peut être soit choisi par l'étudiant, soit désigné par le responsable de la formation.

Le nombre de stagiaires encadrés simultanément par un même enseignant-référent est limité par la réglementation en vigueur ; la vérification du respect de cette obligation est assurée par le service des stages de l'École de Droit.

L'enseignant-référent doit assurer le suivi pédagogique du stagiaire (2 mails au minimum pendant le stage).

### **Rapport de stage**

Tout stage, diplômant ou non, doit donner lieu à une restitution écrite (dont les modalités sont précisées par chaque formation) et à une évaluation.

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation peuvent prévoir une soutenance du rapport écrit. Dans ce cas, il appartient au responsable de la formation d'organiser la soutenance et d'en désigner le jury.

Pour un stage diplômant, l'évaluation du stage comprend une notation

### **Résiliation de la convention**

Le non-respect par les étudiants de leurs obligations universitaires (y compris le manquement à leurs obligations d'assiduité ou la non-réalisation de travaux obligatoires) pourra constituer une cause de rupture de la convention de stage déjà signée.

## Organisation des stages – Master mention Droit privé

Spécialité	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit de l'entreprise	M2 parcours DADB	Stage OU Mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance (à la demande du tuteur de stage ou de l'enseignant référent) OU Mémoire + soutenance (uniquement pour les étudiants envisageant un parcours doctoral) OU Rapport d'activité
	M2 parcours DFE	Stage OU Mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance (à la demande du tuteur de stage ou de l'enseignant référent) OU Mémoire + soutenance (uniquement pour les étudiants envisageant un parcours doctoral) OU Rapport d'activité
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier	Rapport de stage
	M2	Stage ET Mémoire ET Etudes et analyse de jurisprudence	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage ET Mémoire ET Rapport d'activité
Droit civil et notarial	M2 parcours DCIV	Stage OU Mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire + soutenance (uniquement pour les étudiants envisageant un parcours doctoral) OU Rapport d'activité
	M2 parcours DNOT	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance
Droit de l'administration et de la justice	M2	Stage OU Mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire + Soutenance OU Rapport d'activité

### 3. Organisation générale des épreuves

#### Evaluation des étudiants - Crédits et coefficients

Les enseignements sont évalués selon les modalités décrites dans les tableaux suivants. Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

**L'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.**

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour certains enseignements, à une session d'examens écrits ou oraux, selon les diplômes concernés, organisée à la fin de chaque semestre pour les enseignements ne donnant pas lieu à contrôle continu.

Le contrôle continu repose dans chaque enseignement concerné (séminaires, TD et certains cours) sur deux notes au minimum par étudiant.

Les enseignements juridiques proposés en « compléments au diplôme » donnent lieu à une épreuve écrite en 1 heure à la fin du semestre au cours duquel l'enseignement a été dispensé (sauf en cas d'évaluation en contrôle continu dans le diplôme de rattachement, auquel cas ce régime d'examen est conservé).

Les enseignements dispensés en langue anglaise peuvent être l'objet d'un examen en langue anglaise.

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.

### Contrôle continu - Assiduité

L'assiduité aux enseignements évalués sous forme d'un contrôle continu (séminaires, TD, certains cours magistraux) est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire ou un TD emporte défaillance de l'étudiant dans cette matière lors de la première session.

### Absence aux examens

L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Les étudiants ayant été dans l'impossibilité de se présenter aux épreuves terminales de fin de semestre en première session doivent impérativement se présenter à la seconde session.

### Communication des notes

L'accès des étudiants à leurs copies est de droit une fois les résultats publiés.

A cette fin, chaque enseignant doit communiquer à l'administration le jour et l'heure auxquels il sera disponible.

## 4. Maquettes

Spécialité			Volume horaire du semestre	Volume horaire sur l'année	Volume horaire de la formation
Droit social	M1	S1	200 h	415 h	832 h
		S2	215 h		
	M2	S3	267 h	417 h	
		S4	150 h		
Droit de l'entreprise	M1	S1	200 h	400 h	800 h
		S2	200 h		
	M2 parcours DFE	S3	175 h	400 h	
		S4	225 h		
	M2 parcours DADB	S3	160 h	380 h	
		S4	220 h		
Droit civil et notarial	M1	S1	225 h	435 h	800 h
		S2	210 h		
	M2 parcours DCIV	S3	170 h	365 h	
		S4	195 h		
	M2 parcours DNOT	S3	205 h	380 h	
		S4	175 h		
Droit de l'Administration et de la justice	M1	S1	195 h	400 h	800 h
		S2	205 h		
	M2	S3	225 h	400 h	
		S4	175 h		

## Master Droit privé spécialité Droit social

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1A : Droit social 1</b> Droit du travail approfondi Droit de la sécurité sociale	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 1B : Cadre institutionnel</b> Administration du travail et de l'emploi Droit des relations du travail dans le secteur public	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1C : Environnement international</b> Droit social communautaire (séminaire) Droit social international (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 1D : Approche pratique</b> Droit du travail (séminaire) Histoire du droit social (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Droit social 2</b> Droit de la protection sociale complémentaire Contentieux du droit social	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2B : Affaires et procédures</b> Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges Anglais	65h CM 25h CM 25h TD 15h	8 4 2 2	Écrit 1h Écrit 1h CC
<b>UE 2C : Restructuration d'entreprise</b> Ingénierie du droit des sociétés Aspects sociaux des restructurations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2D : Droit pénal et sécurité sociale</b> Droit pénal du travail Droit de la sécurité sociale (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Droit du travail 1</b> Droit des relations individuelles de travail Droit du travail 1 (séminaire)	204h 156hCM 48hCM	16 8 8	Écrit 3h CC
<b>UE 3B : Droit de la protection sociale/ ressources humaines</b> Mise à jour de la protection sociale Principes de la gestion des ressources humaines	24h 12hCM 12hCM	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 3C : Professionalisation et recherche</b> Atelier d'écriture (séminaire) Anglais	39h CM 24h TD 15h	8 5 3	CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Droit du travail 2</b> Droit des relations collectives de travail Cas pratiques et actualités 1	75h 42hCM 33hCM	6 3 3	Écrit 3h <sup>1</sup>
<b>UE 4B : Gestion sociale de l'entreprise</b> Gestion des entreprises Cas pratiques et actualités 2	75h 48hCM 27hCM	6 3 3	Écrit 3h <sup>1</sup>
<b>UE 4A + UE 4B</b>		8	Grand Oral
<b>UE 4C : Professionnalisation et recherche</b> Stage intermédiaire 1 mois Stage (3 mois minimum) Mémoire ou Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom ou avec la Cour de cassation : stage, rapport, fiches, ...)		10 2 4 4	

<sup>1</sup> Portant sur l'une et/ou l'autre des matières

## Master Droit privé spécialité Droit de l'entreprise

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1 A: Fiscalité et comptabilité</b> Comptabilité générale Fiscalité générale Fiscalité générale	75h CM 25h CM 25h TD 25h	12 4 4 4	Écrit 3h Écrit 3h CC
<b>UE 1B : Affaires, propriété et obligations</b> Propriété intellectuelle Régime général des obligations Droit civil patrimonial (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	10 3 4 3	Écrit 1h Écrit 3h CC
<b>UE 1C : Aspects internationaux</b> Droit international privé Droit du commerce international (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Aspects techniques de l'entreprise</b> Ingénierie du droit des sociétés Droit pénal de l'entreprise Séminaire transversal (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	11 4 4 3	Écrit 3h Écrit 1h CC
<b>UE 2B : Affaires et procédures</b> Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges Procédures et droit des affaires (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	9 4 3 2	Écrit 1h Écrit 1h CC
<b>UE 2C: Environnement financier</b> Droit bancaire ( instruments de paiement et crédit) Droit bancaire	45h CM 25h TD 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
<b>UE 2D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC CC

### Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Acteurs de la vie des affaires</b> Droit approfondi des sociétés commerciales Droit approfondi des sociétés commerciales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 5h CC
<b>UE 3B : Cadre fiscal</b> Fiscalité directe Comptabilité d'entreprise (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
<b>UE 3C : Droit des affaires</b> Droit et techniques de distribution  Droit et techniques de distribution (séminaire) <b>OU</b> Droit approfondi de la propriété intellectuelle (séminaire)	45h CM 25h  CM 20h  CM 20h	8 4  4  4	Écrit 3h   CC  CC
<b>UE 3D : Recherche et vie professionnelle</b> Recherches juridiques et écriture des textes juridiques (séminaire) Anglais	35h CM 20h TD 15h	6 3 3	CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Pratique des bilans</b> Comptabilité et fiscalité des sociétés Analyse financière de l'entreprise (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 3 2	CC CC
<b>UE 4B : Fiscalité de l'entreprise</b> Fiscalité indirecte Procédure fiscale (séminaire) Optimisation fiscale (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	7 3 2 2	CC CC CC
<b>UE 4C : Statut de l'entrepreneur</b> Droit de l'entreprise familiale Transmission d'entreprise (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
<b>UE 4D : Relations de travail</b> Droit du travail Protection sociale dans l'entreprise	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
<b>UE 4E : Vie professionnelle</b> Stage (2 mois minimum) et rapport de stage OU mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...)		10 10	

**Parcours Droit des affaires et droit de la banque**

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen	Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Acteurs de la vie des affaires</b> Droit approfondi des sociétés commerciales Droit approfondi des sociétés commerciales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	Écrit 5h CC	<b>UE 4A : Banques et risques</b> Responsabilité et obligation des banquiers Banques et entreprises en difficultés	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 3B : Financement des entreprises</b> Droit approfondi des garanties de paiement (séminaire) Droit du financement	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	CC Écrit 3h	<b>UE 4B : Entreprises financières et bourse</b> Droit financier et boursier Droit des services d'investissement	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Oral <sup>1</sup>
<b>UE 3C : Droit des affaires</b> Droit et techniques de distribution  Droit et techniques de distribution (séminaire) <b>OU</b> Droit approfondi de la propriété intellectuelle (séminaire)	45h CM 25h  CM 20h  CM 20h	8 4  4  4	Écrit 3h  CC  CC	<b>UE 4C : Relations contractuelles spéciales</b> Droit du commerce électronique et de l'internet Droit de la consommation et des activités bancaires	45h CM 20h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 3D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	4 4	CC	<b>UE 4D : Pratiques professionnelles</b> Droit de la gestion du patrimoine privé (séminaire) Fiscalité des opérations bancaires (séminaire) Analyse financière de l'entreprise (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	CC CC CC
<i>Complément au diplôme :</i> <i>Recherches juridiques et écriture de textes juridiques (séminaire)</i>	<i>CM 20h</i>		<i>CC</i>	<b>UE 4E : Recherche et vie professionnelle</b> Stage (1 mois minimum) et rapport de stage <b>ou</b> Mémoire <b>ou</b> Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...)		6	

<sup>1</sup> Portant sur l'une et/ou l'autre des matières

## Master Droit privé spécialité Droit civil et notarial

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1 A : Droit civil</b> Droit des régimes matrimoniaux Régimes matrimoniaux Régime général des obligations	75h CM 25h TD 25h CM 25h	10 3 3 4	Écrit 3h CC Écrit 3h
<b>UE 1B : Environnement international</b> Droit international privé Droit matériel de l'Union européenne 1	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1C : Fiscalité et comptabilité</b> Fiscalité générale Comptabilité générale	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 1D : Droits et propriétés</b> Propriété intellectuelle Droit de l'environnement	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Droit civil</b> Droit des successions Droit des libéralités Droit des successions et droit des libéralités	75h CM 25h CM 25h TD 25h	11 6 5	Écrit 3h <sup>1</sup> CC
<b>UE 2B : Affaires et procédures</b> Droit des entreprises en difficulté Droit des entreprises en difficulté Modes alternatifs de règlement des litiges	70h CM 25h TD 20h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h CC Écrit 1h
<b>UE 2C : Droit rural et immobilier</b> Droit rural Droit de la construction	50h CM 25h CM 25h	7 4 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	3 3	CC CC

<sup>1</sup> Épreuve commune aux deux matières

### Parcours Droit civil

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Droit de la famille et des biens</b> Droit patrimonial de la famille (séminaire) Droit des biens	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 3h
<b>UE 3B : Droit du crédit</b> Droit du crédit Droit approfondi des garanties de paiement (séminaire)	40h CM 20h CM 20h	8 4 4	Écrit 3h CC
<b>UE 3C : Droit des affaires</b> Droit et techniques de distribution Distribution, concurrence, consommation (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	Écrit 3h CC
<b>UE 3D : Recherche et vie professionnelle</b> Recherches juridiques et écriture des textes juridiques (séminaire) Anglais	35h CM 20h TD 15h	7 4 3	CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Contrats et obligations</b> Droit approfondi des obligations Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 5 3	Écrit 5h CC
<b>UE 4B : Relations contractuelles spéciales</b> Droit du commerce électronique et de l'internet Droit approfondi des contrats spéciaux	45h CM 20h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 4C : Droit civil : aspects internationaux et comparés</b> Droit civil et relations internationales Droit civil et Europe (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC
<b>UE 4D : Famille et patrimoine</b> Droit de la gestion du patrimoine privé (séminaire) Droit approfondi des personnes et de la famille (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
<b>UE 4E : Recherche et vie professionnelle</b> Stage (6 à 8 semaines minimum) et rapport de stage ou Mémoire ou Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...)		6	

**Parcours Droit notarial**

Semestre 3	Volumes Horaires
<b>UE 3A : Droit civil approfondi</b> Droit patrimonial de la famille Droit des biens	50h CM 25h CM 25h
<b>UE 3B : Droit du crédit</b> Droit du crédit Droit approfondi des garanties de paiement	40h CM 20h CM 20h
<b>UE 3C : Droit immobilier</b> Opérations d'aménagement et de construction La copropriété	50h CM 25h CM 25h
<b>UE 3D : Droit des affaires</b> Opérations sur fonds de commerce Baux commerciaux et professionnels	50h CM 25h CM 25h
<b>UE 3E : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h

Semestre 4	Volumes Horaires
<b>UE 4A : Droit civil notarial</b> Techniques liquidatives : régimes matrimoniaux et successions Droit international privé notarial	50h CM 25h CM 25h
<b>UE 4B : Droit notarial des affaires</b> Pratique des sociétés Droit rural appliqué	42h CM 25h CM 17h
<b>UE 4C : Droit fiscal</b> Fiscalité des revenus et du patrimoine Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	50h CM 25h CM 25h
<b>UE 4D : Exercice professionnel</b> Déontologie professionnelle et techniques de management appliquées à l'office notarial Compétences numériques appliquées aux métiers du droit Stage (8 semaines minimum) / Rapport de stage	43h CM 18h CM 25h

**Modalité de contrôle - Parcours Droit notarial**

Admissibilité	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit civil approfondi UE 4A : Droit civil notarial	12 4 <b>16</b>	Ecrit 5h CC
UE 3B : Droit du crédit UE 3C : Droit immobilier UE 3D : Droit des affaires <b>UE 4C : Droit fiscal</b> UE 4B : Droit notarial des affaires	10 4 <b>14</b>	Ecrit 5h <sup>1</sup> CC
UE 3E : Anglais	2	CC

<sup>1</sup> Épreuve écrite sur une UE au choix de l'étudiant

Admission	ECTS	Régime d'examen
UE 3B : Droit du crédit UE 3C : Droit immobilier UE 3D : Droit des affaires UE 4B : Droit notarial des affaires UE 4C : Droit fiscal UE 4D : Exercice professionnel	16	GO <sup>2</sup>
UE 4D : Stage (soutenance de rapport de stage)	12	

<sup>2</sup> Épreuve de grand oral sur l'ensemble des UE qui n'ont pas fait l'objet d'épreuve écrite

## Master Droit public spécialité Droit de l'Administration et de la justice

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1A : Procédures contentieuses</b> Procédure civile approfondie (séminaire) Procédure administrative contentieuse (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 1B : Les personnes 1</b> Droit des régimes matrimoniaux Régime général des obligations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 1C : L'Etat 1</b> Droit public économique 1 Droit constitutionnel 1 – Théorie de l'Etat	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1D : L'Europe 1</b> Procédures communautaire et européenne (séminaire) Droit matériel de l'Union européenne 1	45h CM 20h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Culture juridique</b> Histoire de la justice (séminaire) Grands problèmes juridiques et judiciaires (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	CC CC
<b>UE 2B : Les personnes 2</b> Procédure pénale approfondie (séminaire) Infractions contre les personnes	45h CM 20h CM 25h	7 3 4	CC Écrit 3h
<b>UE 2C : L'Etat 2</b> Droit des services publics Droit constitutionnel 2	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2D : L'Europe 2</b> Droit matériel de l'Union européenne 2 Droit comparé	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2E : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Culture juridique</b> Histoire des idées Philosophie politique et juridique Processus historique de la construction de l'Etat (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h Écrit 1h CC
<b>UE 3B : Droit des libertés fondamentales</b> Aspects de droit public ( <i>constitutionnel et administratif</i> ) Aspects de droit pénal (séminaire) Aspects de droit civil Aspects de droit européen (séminaire)	90h CM 20h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 3 3 2	Écrit 1h CC Oral CC
<b>UE 3C : Etude de dossiers contentieux</b> - de droit public (séminaire) - de droit privé (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 3D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Droits approfondis</b> Droit civil approfondi Droit pénal approfondi (séminaire) Droit public approfondi	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	Écrit 3h CC Écrit 3h
<b>UE 4B : Droit des contrats</b> Contentieux des contrats publics (séminaire) Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
<b>UE 4C : Responsabilité</b> La responsabilité publique La responsabilité privée	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Oral
<b>UE 4D : Outils de professionnalisation</b> Stage (2 mois minimum) ou Mémoire ou Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...) Grand oral		12 8 4	

## 5. Règles d'obtention du diplôme

### Obtention des crédits

Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

**L'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.**

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

Tout semestre validé entraîne l'obtention de 30 crédits.

Toute année validée entraîne l'obtention de 60 crédits

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire.

Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury.

Le redoublement est soumis à la décision d'une Commission composée du Doyen, du Directeur des Etudes et du Responsable pédagogique du Master.

### Seconde session

L'étudiant ne peut repasser que la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, dès lors que l'UE dans laquelle elle figure n'a pas été validée. Il est donc impossible de repasser une épreuve figurant dans un semestre validé.

Si l'étudiant se présente à une épreuve de la seconde session qu'il est en droit de repasser, seule la note de seconde session sera conservée pour cette épreuve. Si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve de la seconde session qu'il est en droit de repasser, sa note de première session sera conservée pour cette épreuve. L'absence de l'étudiant à une épreuve de la seconde session pour laquelle il était défaillant en première session vaut défaillance ; dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

En seconde session, les modalités des épreuves sont de même nature que celles de première session à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage.

En seconde session, les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en première session donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Le dossier réalisé pour l'enseignement d'anglais fait l'objet d'une présentation orale.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances le prévoit pour le diplôme concerné.

### Mentions

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle des deux derniers semestres.

Une mention peut être attribuée à la première comme à la seconde session.

Des « points jury » peuvent être attribués pour la délivrance d'une mention.

- la mention Assez Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 12/20
- la mention Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 14/20
- la mention Très Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 16/20.

## 6. Dispositions particulières

### Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Auvergne du 2 juin 2016, un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études peut bénéficier, sous certaines conditions, d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances. Il doit déposer une demande au service de scolarité de la composante au maximum deux semaines après le début des enseignements du semestre concerné, ou après la signature du contrat de travail.

Le RSE ne peut concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale. Pour les étudiants inscrits en double cursus, le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde.

Après avis du Responsable de formation et du Doyen de l'Ecole de Droit, sa demande sera examinée par le Président de l'Université. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés d'assiduité en séminaire. Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés ; la note obtenue à ce dossier constitue la note du séminaire. Cas particulier : les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont évalués à l'oral pour les enseignements d'anglais, sauf cas de force majeure ou d'impossibilité dûment constatée.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études passent les examens terminaux selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal, à l'exception des sportifs de haut niveau qui relèvent du régime prévu par la charte les concernant.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'aménagements proposés par les services de santé et validés par l'autorité administrative.

*En rouge, les modifications par rapport à l'année universitaire 2015-2016*

*En bleu, les enseignements mutualisés avec un autre Master de l'Ecole de Droit*